

Décision

Générale

colonial

Décision n° 969 accordant une gratification de cinq cents francs a Djama Nasser, Ali Moussa, Mohamed Omar. 194 2 septembre 1917.

n° 969

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 1^{er} septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la note n° 156 /Cab. en date du 29 août 1947: Sur proposition du chef du cabinet civil.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

A titre exceptionnel, une gratification de cinq cents francs (500 fr.) est accordée à chacun des membres de la vedette, désignés cidessous : Djama Nasser; Ali Moussa; Mohamed Omar; Djabel. Art. 2. —La présente decision sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Pour le Gouverneur en mission :L'inspecteur affaires administratives

LIURETTE